

DELIBERATION
du conseil d'administration de l'université de Reims-Champagne-Ardenne

Séance du 14 mars 2023

Délibération n°12 - 2023 relative à l'approbation des statuts du centre du don de corps

*Vu l'article R1261-20 du code de la santé publique,
Vu l'adoption des statuts par le conseil de gestion de l'UFR de Médecine en date du 16 février 2023,
Vu l'avis favorable de la commission des statuts en date du 27 février 2023,*

Le conseil d'administration de l'université de Reims Champagne-Ardenne approuve les statuts du centre du don de corps du laboratoire d'Anatomie de l'UFR de Médecine.

Membres ayant voix délibérative

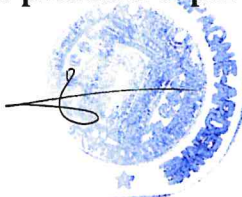

Membres en exercice	36	Membres présents	25
Majorité absolue	19	Membres représentés	6
Nombre de pouvoirs	6		

Décompte des suffrages

Votants	31	Pour	31	Contre	0	Abstentions	0
---------	----	------	----	--------	---	-------------	---

Délibération adoptée

Pour le président et par délégation



**Le vice-président du conseil d'administration
Olivier DUPERON**

Document en annexe au présent extrait : Statuts Centre du don de corps

Extrait transmis au Recteur, chancelier des universités le : 16/03/23

Document mis en ligne le : 16/03/23